Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 059-215903469-20260630-D_2026_06_30_08-DE

DEPARTEMENT DU NORD

Arrondissement de LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS du Conseil Municipal de la Commune de LEZENNES

L'an deux mille vingt-six, le trente juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LEZENNES s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Didier DUFOUR, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Objet : Adhésion à l'Union Régionale des Associations culturelles et éducatives

Date de convocation :
Le 26 juin 2026

Présents : Didier DUFOUR – Edouard BABIK - Ludovic CHRETIEN – Sandrine DEPLECHIN – Frédérique DESCAMPS – Michaël DESEURE – Cathy DONDEYNE – Alexis DUCHESNE - Aude DUDENKO – Gaëlle GAUDRON – Marc GODEFROY – Franck LACMANS – Lucienne LAVOISIER – Quentin LEGER – Reinald LORIDAN – Cyril MIRABAUD - Raphaëlle MIRABAUD – Carole PETIT – Pascaline PREVOST – Jean SAGETTE – Stéphanie SAGETTE – Elodie STANASZEK

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Absents excusés :
Farid FARAJI donne pouvoir à Franck LACMANS

Absents :

Nombre de Conseillers Présents : 22

Nombre de Conseillers Votants : 23

Pour : 23
Contre : 00
Abstention : 00

Secrétaire de séance : Edouard BABIK

Adhésion à l'Union Régionale des Associations Culturelles et Educatives Nord Pas de Calais Picardie (URACEN),

M. Jean SAGETTE, Adjoint délégué à la vie associative, à la participation citoyenne et au bénévolat expose à l'assemblée le projet d'adhésion à l'Union Régionale des Associations Culturelles et Educatives Nord Pas de Calais Picardie (URACEN), ayant pour mission l'accompagnement, l'information, la structuration et l'appui à la vie associative. Cette adhésion permet à la Commune de bénéficier des actions d'information, de formation et de ressources proposées par l'URACEN.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 059-215903469-20260630-D_2026_06_30_08-DE

Dans le cadre de l'adhésion annuelle, l'URACEN s'engage à :

- organiser une à deux réunions d'information ou de formation par année civile ;
- transmettre les informations utiles relatives à la vie associative ;
- mettre à disposition ses ressources documentaires.

La commune s'engage à :

- mettre à disposition les moyens matériels nécessaires à l'organisation des réunions (salle, matériel,
etc.) ;
- assurer la diffusion de l'information auprès des publics concernés.

La cotisation annuelle fixée du 01er Janvier au 31 décembre de l'année s'élève à 390 € pour l'année 2026.

----------Adoptée à l'unanimité des votants ----------

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Maire,

Didier DUFOUR

Date d'envoi en Préfecture du Nord : 02 JUIL. 2026

Date de réception en Préfecture du Nord :

Date de publication : 02 JUIL. 2026